

**Département de l'Yonne Communauté de
Communes du
Jovinien**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 septembre 2010	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage :	21 septembre 2010	En exercice: 26
		Présents : 25
		Votants : 26

Séance du 30 septembre 2010

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille dix à dix neuf heures, à la salle des Fêtes de Béon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENTS PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléant de Madame Frédérique COLAS), Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Mohamed EL HAÏBA (suppléant Monsieur Thierry LEAU), Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY (pouvoir à Monsieur Bernard MORAINÉ) Madame Frédérique COLAS (suppléée), Monsieur Ronan LAURENS (suppléé), Thierry LEAU (suppléé),

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Fixation de la cotisation d'adhésion la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne au service de la déchèterie à compter du 1^{er} janvier 2010 (n° ENV/2010/52)

N° ENV/2010/52

Conseil communautaire du
30 septembre 2010

OBJET : Fixation de la cotisation d'adhésion la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne au service de la déchèterie à compter du 1^{er} janvier 2010

Vu la délibération n° 10 du 20 mars 2009 fixant la cotisation d'adhésion au service de la déchèterie aux communes non membres de la Communauté de Communes du Jovinien : Brion, Chamvres et Paroy-sur-Tholon,

Considérant que la déchèterie nécessite des frais de fonctionnement importants,

Considérant que le prix fixé est 14,00 €/habitant/an,

Considérant que les habitants de la Commune de Saint Aubin sur Yonne sont autorisés à accéder à la déchèterie intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2010, sur la base de ce tarif,

Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de compléter la délibération N° 10 du 20 mars 2009 en intégrant la commune de Saint-Aubin-sur-Yonne à compter du 1^{er} janvier 2010

DECIDE que la cotisation d'adhésion soit le même tarif, soit 14,00 €/habitant/an

PRECISE que le nombre d'habitants retenu sera la population totale selon les données de l'INSEE, soit du recensement 1999, soit du dernier recensement pratiqué.

AUTORISE le président ou son délégué à signer les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :
26.10.2010
date de publication :
26.10.2010

